

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69 rendant exécutoires les délibérations n°° 23/6° L et 24/6° L. du 6 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale en matière fiscale.

n° 69

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1964

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale en date du 6 janvier 1964: — N° 23/6eL, portant exemption de taxe intérieure de consommation ; — N° 24/6e L, portant modification de la réglementation et du tarif des patentes.